

Rapport annuel de l'industrie cimentière belge
2012

Les grands défis du béton
**CONSTRUCTION PASSIVE ET
TRANSFORMATIONS URBAINES**



FEBELCEM

Partenaire d'infobeton.be



Fédération de l'industrie cimentière belge



FEBELCEM

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02 645 52 11

Fax : 02 640 06 70

info@febelcem.be

www.febelcem.be



Photo de couverture

Photo A. Nullens - Arch. Max8

Réalisation

Images de Marc sprl

Editeur responsable

André Jasienski

Dépot légal : D/2013/280/6

MEMBRES



s.A. Cimenteries CBR

Chaussée de la Hulpe, 185

1170 Bruxelles

Tél. : 02 678 32 11

Fax : 02 660 64 33

www.cbr.be



s.A. Holcim (Belgique)

Avenue Robert Schuman, 71

1401 Nivelles

Tél. : 067 87 66 01

Fax : 067 87 91 30

www.holcim.be



s.A. Compagnie des

Ciments Belges « CCB »

Grand-Route, 260

7530 Gaurain-Ramecroix

Tél. : 069 25 25 11

Fax : 069 25 25 90

www.ccb.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

L. Epple

Administrateurs

A. Jacquemart

L. Van Camp

P. Franchomme

R. Köhler

H. de Penfentenyo

B. Decléty

J-P Méric

SOMMAIRE

Avant-propos.....	4
L'industrie cimentière belge.....	5
Chapitre 1 - Le béton dans la construction passive, une nécessité pour demain	6
Chapitre 2 - La conjoncture économique.....	8
Chapitre 3 - Une industrie soucieuse de l'environnement	18
Chapitre 4 - Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2012	24
Annexes statistiques.....	34



Avant-propos

Si la consommation de ciment en Belgique en 2012 reste un très bon cru, la situation de l'industrie cimentière belge est malheureusement soumise aux incertitudes de l'économie mondiale.

Le marché domestique a régressé de seulement 2,2 % en 2012 par rapport à 2011, qui rappelons-le a été une année historique en terme de consommation de ciment en Belgique avec 6,55 millions de tonnes. 2012 est donc une très grande année, bien au-dessus de la moyenne statistique des dix dernières années, et cela grâce notamment aux effets conjoints d'une année d'élections communales, d'une activité malgré tout soutenue dans la construction et à la confiance que le Belge garde dans les constructions en béton.

Au niveau européen, le marché belge est sans doute un exemple envié dans notre secteur. Avec cette baisse de la consommation de ciment limitée à -2,2 %, la Belgique fait figure d'élève modèle en regard d'une moyenne européenne qui affiche un net recul de -18,8 % (zone EU27) !



Lukas Epple, Président de FEBELCEM

Photo : Holcim

De ces éléments plutôt positifs, nous pouvons déduire que les produits ciments/bétons ont une place de choix dans l'économie belge et que cela n'est pas dû au hasard. Si les produits de l'industrie cimentière belge occupent une telle place dans la construction, c'est bien que le béton dispose d'atouts qui en font un matériau incontournable : durable, naturel, sain, recyclable et produit localement, le béton allie fiabilité, sécurité, économie et respect de l'environnement. Notons encore que le travail de promotion réalisé par FEBELCEM s'avère payant mais qu'il y a lieu, déjà, de s'attacher aux défis de demain (densification de l'habitat, transformations urbaines, construction bioclimatique, passive notamment...) afin de consolider notre place enviable.

Tout n'est pas rose pour autant. Ainsi, les membres de FEBELCEM - comme tout le secteur d'ailleurs - perdent une part non négligeable de leur compétitivité, comme le soulignent de manière flagrante les chiffres liés à l'importation de ciment sur le territoire belge. En effet, les importations en 2012 ont connu un accroissement sensible de 12,8 % au détriment des livraisons intérieures qui terminent l'année à moins 6,8 %.

Mais ce n'est pas tout. De nombreuses charges pèsent sur notre industrie et rendent la lutte économique difficile. Citons à ce titre les taxes locales, le coût de l'électricité (surcharge Elia), le coût de la main-d'œuvre, les lourdeurs administratives... Le déséquilibre avec la concurrence internationale est parfois impressionnant ! Voilà pourquoi il est primordial que nos responsables politiques prennent toutes les mesures nécessaires à la défense de nos intérêts, qui sont aussi ceux de nos collaborateurs et de la pérennité d'un secteur extrêmement dynamique en Belgique.

Lukas Epple
Président de FEBELCEM

L'industrie cimentière belge : quelques chiffres clés

L'industrie du ciment est un des « fondamentaux » du paysage industriel belge et wallon en particulier avec ses trois entreprises d'envergure mondiale, CBR, Holcim Belgique et CCB, réparties sur sept sites, dont six en Wallonie. Cette industrie participe depuis son origine à la croissance de pans entiers de l'économie belge en y jouant un rôle d'acteur majeur, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'emplois directs et indirects, d'investissements, d'exportations et de produits de qualité qui répondent aux nouvelles exigences de la construction.

Implantation des sites de production de l'industrie cimentière en Belgique.



QUELQUES DONNÉES CLÉS

- Les trois sociétés cimentières en Belgique sont CBR, Holcim Belgique et CCB. Elles font partie de grands groupes internationaux, Heidelberg-Cement, Holcim Ltd. et Italcementi.
- Sept sites de productions en Belgique, dont six en Wallonie (Gand, Lixhe, Antoing, Harmignies, Obourg, Haccourt et Gaurain).
- Un chiffre d'affaires de 507,3 millions d'€ en 2012.
- Une moyenne d'investissements annuels sur les cinq dernières années d'environ 30,5 millions d'€. En 2012, 23,8 millions d'€ d'investissements.
- 1.197 travailleurs, pour l'essentiel une main d'œuvre qualifiée compte tenu de la modernisation croissante des équipements et de l'automatisation progressive du processus de production.
- Environ 15.000 emplois indirects si l'on prend en compte les secteurs connexes du béton prêt à l'emploi, du béton préfabriqué et des granulats
- Une consommation de ciment en 2012 de 6.410.000 tonnes, en recul de 2,2 % par rapport à 2011.



Chapitre 1

Le béton dans la construction passive, une nécessité pour demain

La construction basse énergie ou passive en particulier est plus que jamais d'actualité. Elle est d'ailleurs impérative pour l'avenir d'un secteur qui n'a plus vraiment le choix.

L'agenda européen a fixé un rendez-vous important à toute la filière de la construction en l'an 2020, date à laquelle les constructions neuves devront être proches du « zéro énergie ». En effet, la refonte de la Directive européenne EPBD (Energy Performance of Buildings Directive) a introduit la notion de « nZEB » (nearly Zero Energy Buildings). Ce remaniement a pour but de diminuer de manière radicale les émissions de gaz à effets de serre dues aux logements. La Commission souhaite ainsi réduire ces émissions de 80% à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990. Plus près de nous, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite, elle, que les constructions neuves soient passives dès 2015.



© arch. HASA - photo A. Nullens

Pour certains, le standard passif doit désormais s'imposer mais tous n'en sont pas convaincus... D'ailleurs, la Commission elle-même reconnaît les différences significatives de climats ou de cultures du bâti qui existent à l'échelle européenne. Elle ne souhaite donc pas imposer une méthodologie unique dans cette approche « nZEB ». Les Etats, en fonction de leurs particularités, devront appliquer des mesures ou des concepts adaptés (« passive house », « zero-energy », « 3-litres », « Plus energy », « Minergie », etc). Bref, la construction passive fait vraiment débat aujourd'hui.

Mais que recouvre-t-elle réellement ? Dans son ouvrage intitulé « 9 milliards. Le futur maintenant ! » (édition Luc Pire) Laurent Minguet, ingénieur physicien, nous livre cette explication (enrichie des travaux du professeur André De Herde, auteur du livre « Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatiques ») : « En gros, cela consiste à placer des baies vitrées double vitrage au sud et minimiser les fenêtres au nord où l'architecte localise les pièces dont la température peut être plus basse comme le garage, le hall, les débarras... La ventilation y est bien contrôlée pour un air de qualité sans trop d'humidité, de radon ou de CO₂. L'habitation est également conçue pour éviter un excès de température en été. En période de canicule, elle se refroidit naturellement par circulation d'air frais pendant la nuit. Il n'y a donc pas besoin de climatisation gourmande en électricité. (...) Elle (*la maison passive*) est réalisée avec des briques, ou des blocs, du béton, du bois, des doubles vitrages... mais un soin particulier est donné pour réaliser une bonne isolation, éviter les ponts thermiques, les infiltrations d'air... ».

Comme on le voit, il est essentiellement question de qualité architecturale et de choix raisonnés pour l'avenir. C'est un vrai débat de société où de nombreux acteurs - architectes, urbanistes, politiques, techniciens... - apportent leurs éclairages complémentaires.

Mais quoi qu'il en soit, dans ce débat, le béton dispose d'arguments de poids pour s'imposer comme l'un des matériaux phares en matière de construction passive. Le béton est un mélange d'eau, de sable, de granulats et de ciment. Toutes ces matières premières naturelles sont disponibles en grandes quantités sur le territoire belge, ce qui représente un avantage certain en termes de respect de l'environnement. De plus, la fabrication du matériau ne produit pratiquement pas de déchets. Mieux même, l'industrie cimentière utilise à grande échelle les déchets d'autres industries dans son processus de fabrication.

Une fois mis en œuvre, le béton bat des records de longévité (de par ses qualités il résiste très bien à l'usure du temps). Il est imputrescible et sa résistance au feu, aux pollutions, aux intempéries, aux chocs est incontestable. Par ailleurs, et c'est fondamental en matière de construction passive ou basse énergie, l'inertie thermique du béton est excellente et permet de réguler naturellement les pics de température au sein des bâtiments... Tout cela à prix raisonnables ? Oui. Et le secteur n'est pas le seul à le dire. C'est ainsi que le magazine « Be.passive » du premier trimestre 2012 (page 53) fit témoignage d'une comparaison des matériaux très intéressante à ce propos : « ... Le béton n'est en soi pas non plus bon marché. La brique, par exemple, est moins onéreuse, mais par contre, elle entraîne un temps de construction plus long. De plus, les briques ne sont pas étanches à l'air et demandent un plafonnage impeccable pour obtenir cette étanchéité. Le bois quant à lui est plus onéreux que le béton. Le rapport qualité/prix du béton semble finalement le plus intéressant ».

D'autres types de comparaison mettent également le béton à l'honneur. Il en va ainsi en matière d'énergie grise, comme l'explique encore Laurent Minguet, dans son livre « 9 milliards. Le futur maintenant ! » : « Il faut d'ailleurs remarquer que l'énergie d'une tonne de bois permet de produire environ 10 mètres cubes de béton armé durable. Or, une tonne de bois ne permet de fournir au mieux que deux mètres cubes de bois d'œuvre. Donc, paradoxalement, le bois d'œuvre mobilise cinq fois plus d'énergie que l'énergie grise du béton. »

Pour couronner le tout, le béton est aussi totalement recyclable à la fin de son cycle de vie. En effet, le béton peut être concassé et réutilisé comme granulats. Ces granulats conviennent d'ailleurs parfaitement à la réalisation de bétons recyclés très performants en matière de construction des routes (fondations et sous-fondations).

A n'en pas douter, le béton est et sera longtemps encore le matériau de construction le plus utilisé au monde !



© arch. HASA - photo A. Nullens

LES CRITÈRES DU PASSIF

Pour être certifié passif, un bâtiment doit répondre à des critères précis. Il est intéressant de constater que le béton - grâce à sa masse et à son inertie thermique - est très performant pour chacun des critères sélectionnés !

1. Besoin en énergie pour le chauffage

Le besoin en énergie pour le chauffage doit être inférieur ou égal à 15 kWh/m² an, soit l'équivalent de 1,5 litre de mazout par mètre carré et par an (calcul avec le logiciel PHPP).

2. Etanchéité à l'air

Le résultat du test « Blower door » doit être inférieur ou égal à 0,6/h (taux de renouvellement d'air mesuré à une différence de 50 Pascals).

3. Pourcentage de surchauffe

Le pourcentage de surchauffe dans le bâtiment (plus de 25 °C) doit être inférieur ou égal à 5% (calcul avec le logiciel PHPP).

4. Énergie primaire (uniquement en Région Bruxelles Capitale)

L'énergie primaire du bâtiment doit être inférieure ou égale à 45 kWh/m² an pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les auxiliaires (calcul avec le logiciel PHPP).

Source : <http://www.maisonpassive.be>



La conjoncture économique

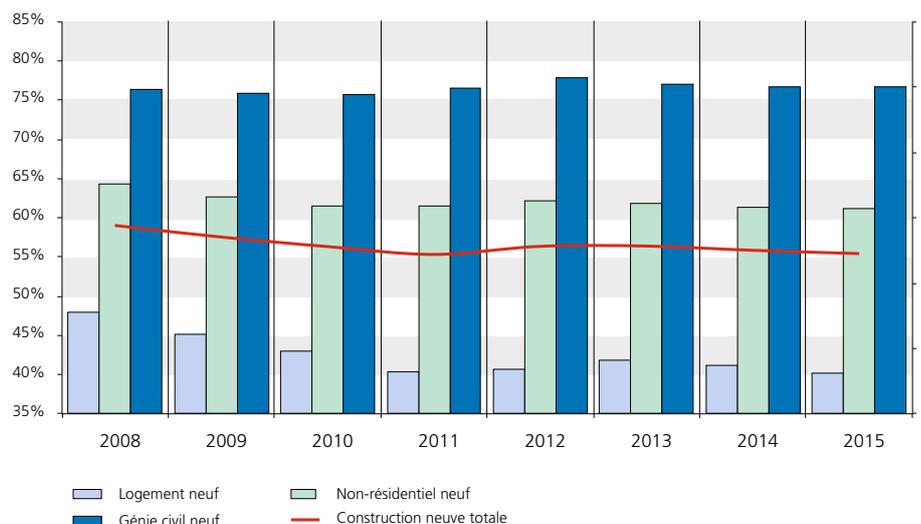
Le marché de la construction en 2012

Malgré les suites de la crise internationale qui rendent les activités économiques très sensibles à la conjoncture globale et une économie nationale qui termine l'année 2012 en légère récession (-0,2 %), le secteur de la construction a été plutôt stable en Belgique par rapport à la majorité des pays européens. Selon le dernier baromètre de l'ICN (Institut des Comptes Nationaux), les estimations ont affiché une évolution de l'activité générale de la construction de l'ordre de + 0,5 % par rapport à l'année 2011.

Si l'activité dans le bâtiment non résidentiel a connu une croissance de l'ordre de 3 % en 2012, le secteur du bâtiment résidentiel neuf aura connu lui un recul du même ordre (-3 %). Il est à noter toutefois que les efforts fournis en rénovation montrent une progression de l'ordre de +1,5 %.

De relativement bonnes performances ont été relevées dans le secteur du Génie civil. En effet, plusieurs travaux d'infrastructure ont été réalisés dans le pays en vue des élections communales d'octobre 2012. Cet élan a fait ressentir quelques effets positifs, estimés à +1,2 % dans le secteur des infrastructures en 2012.

Evolution des parts relatives de la construction neuve dans le total des investissements en construction par secteur en Belgique



Source : euroconstruct - décembre 2012



Photo : Diathèque FEBELCEM

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Le secteur du bâtiment résidentiel a connu un taux d'activité en légère baisse en 2012 (-3 %). Ce résultat, plutôt correct au vu des circonstances économiques globales, s'explique par les 46.651 autorisations de bâtir qui ont été délivrées au total pour des logements, soit 5,5 % de plus qu'en 2011. Ce sont surtout les quatre premiers mois de 2012 qui ont enregistré un nombre élevé de permis, avec en mars et en avril un pic de plus de 5.000 permis par mois (source : Confédération Construction).

Cette hausse n'est toutefois pas le signe d'une reprise de la demande mais bien la conséquence d'une normalisation de la situation. On se rappellera en effet que les chiffres de l'année 2011 étaient particulièrement bas (de nombreux candidats bâtisseurs avaient accéléré leur projet et introduit leur demande de permis de bâtir avant le 31 mars 2010 de manière à entrer dans les conditions pour bénéficier d'une TVA réduite sur une partie des travaux). Cette attitude compréhensible explique en partie le fait que la construction de nouveaux logements a connu un recul en 2012...

Le nombre de rénovations autorisées pour des immeubles de logement est resté, lui, relativement stable (+1,5 % par rapport à 2011). Cela dit, il faut constater une évolution négative pour le secteur particulier des rénovations énergétiques. Une première estimation indique que celui-ci a reculé de l'ordre de 3 % également. Il faut y voir un effet malheureux de la suppression quasi générale des avantages fiscaux pour ce type de travaux.

LE BÂTIMENT NON-RÉSIDENTIEL

L'activité dans le secteur du bâtiment non résidentiel a connu une croissance de l'ordre de 3 % en 2012. Cette hausse s'explique principalement par quelques grands projets dans les arrondissements de Malines, Saint-Nicolas, Gand, Hal-Vilvoorde et Namur, mais aussi par une nouvelle augmentation de la taille moyenne des bâtiments autorisés. En 2012, 43,3 millions de mètres cubes ont été autorisés au total, soit une croissance de 9 % par rapport à 2011.

Pour autant, tout ne va pas pour le mieux dans ce secteur. En effet, la rénovation suit une tendance négative. Sur une base annuelle (2012), le nombre de rénovations autorisées de bâtiments non résidentiels a diminué de 5,5 %.

Enfin, le nombre de permis de bâtir déposé en 2012 dans le non résidentiel a lui aussi baissé (-1,6 %) par rapport à 2011. Ce chiffre, couplé à celui de l'évolution des investissements des entreprises en 2012 (+0,7%), laisse entrevoir des perspectives d'avenir assez mitigées.



LE GÉNIE CIVIL

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, les investissements publics ont connu une croissance estimée à 1,2% pour l'année 2012. Ce cycle de construction lié aux élections est un grand classique en Belgique.

Le marché de la construction en 2013

Les prévisions restent stables pour l'année 2013 qui devrait voir l'activité du secteur de la construction conserver une croissance très faible (de l'ordre de + 0,1%) par rapport à 2012. En effet, malgré une hausse de 5,5 % des permis de bâtir constatée l'an dernier, la crise économique généralisée rendra sans doute les investissements des entreprises et des particuliers forts prudents.

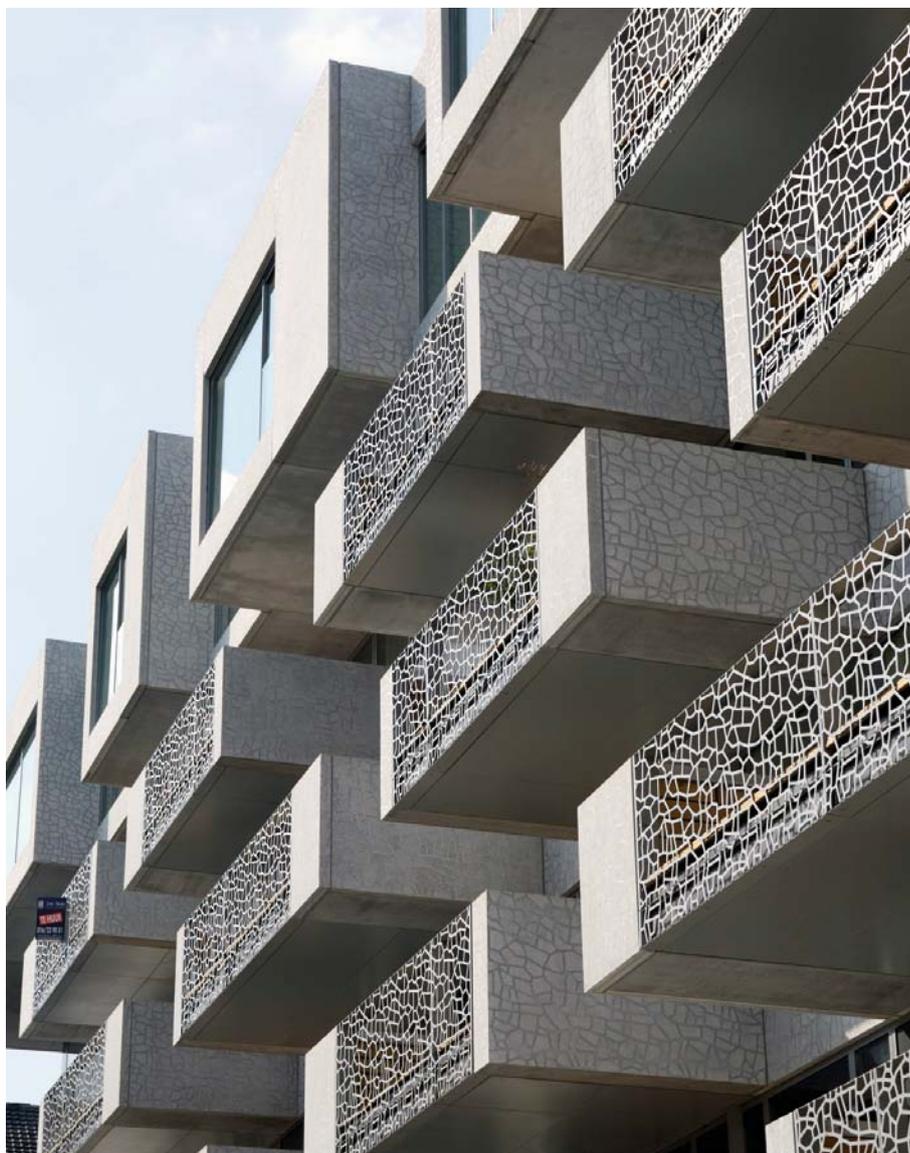


Photo : A. Nullens - Arch. BOB361

Les difficultés ne sont pas seulement d'ordre purement financier, dans un contexte de chômage qui s'annonce en hausse en 2013, la confiance des investisseurs pourrait en être influencée. Par ailleurs, l'austérité des pouvoirs publics (suppression des avantages fiscaux pour économies d'énergie et poursuite de la crise dans le secteur bancaire) pourrait bien encore réduire une partie des dépenses publiques en infrastructures.

À plus long terme, le secteur de la construction semble ne pas pouvoir espérer de reprise significative avant 2015.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Au mieux, l'activité dans le secteur du bâtiment résidentiel neuf devrait connaître une certaine stagnation au cours de la période 2013-2014. La Confédération Construction annonce ainsi une année de « quasi-stagnation » à +0,1 %. Cette stabilité s'explique par le conflit d'influences divergentes. Bien sûr, le secteur immobilier belge reste dynamique et la pression démographique pèse réellement sur nos villes. Ces éléments tendent à promouvoir la construction de logements neufs. Mais, les difficultés de financements des ménages, la perte de confiance dans l'économie et la froide réalité du chômage sont autant d'éléments qui poussent à une tendance contraire...

Si le secteur du bâtiment résidentiel se maintient en 2013, ce sera sans doute grâce au rebond temporaire des autorisations de bâtir déposés en 2012 (+5,5 % par rapport à 2011).

La traditionnelle stabilité du secteur de la rénovation semble elle aussi incertaine, suite à la suppression de nombreux avantages fiscaux liés notamment aux travaux de rénovation « énergétique ».

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

D'après les analyses d'EUROCONSTRUCT, l'activité dans le secteur du bâtiment non résidentiel connaîtra, elle aussi, une période de stagnation au cours des années 2013-2014. L'évolution s'annonce d'ailleurs très lente à ce titre et il ne faut s'attendre à une timide reprise (de l'ordre de +1 %) qu'au cours de l'année 2015. La crise économique et financière expliquant certainement la grande prudence des investissements des entreprises...

LE GÉNIE CIVIL

En 2013, les investissements attendus en matière de génie civil ne pourront plus bénéficier d'une année électorale. Cela se traduira inévitablement par une baisse significative de l'activité dans ce secteur ! EUROCONSTRUCT évoque un recul de plus de 3 % pour les années 2013 et 2014. Les travaux routiers (particulièrement sur les voiries communales) seront les principaux responsables de ce repli...



Les indicateurs de performances économiques de l'industrie cimentière belge

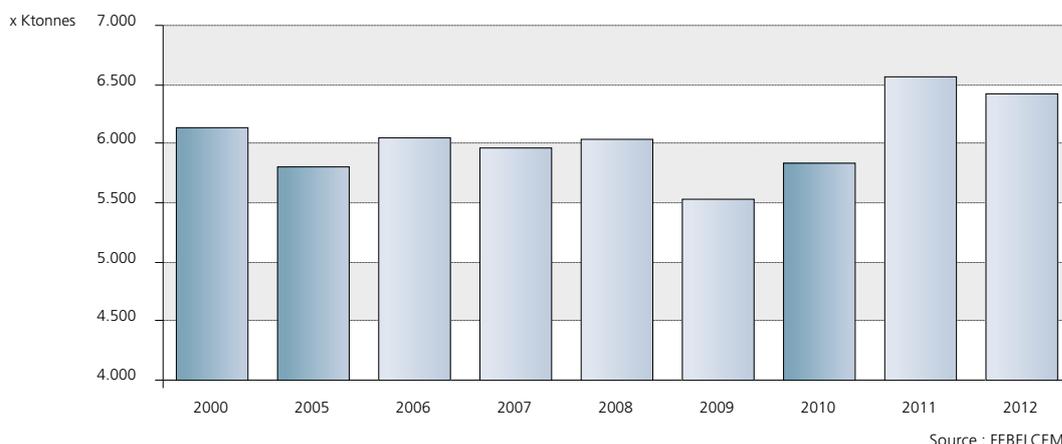
LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Nos lecteurs s'en souviennent, l'année 2011 a été exceptionnelle. C'était en effet la première fois dans l'histoire de la consommation de ciment en Belgique que celle-ci avait dépassé les 6.500.000 tonnes, atteignant 6.553.000 tonnes. L'ancien record établi en l'an 2000 (6.125.000 tonnes) fut donc largement battu. Ce chiffre élevé s'expliquait notamment grâce à des conditions climatiques très favorables en janvier, février et décembre 2011. À eux seuls, ces trois mois permettaient d'expliquer 72 % de l'accroissement de l'année, soit une bonne partie de l'accroissement exceptionnel constaté en 2011. Sans ces conditions climatiques extrêmement favorables, la consommation se serait sans doute retrouvée à environ 6.250.000 tonnes.

Que dire de 2012 ? Alors que le marché du ciment en Europe s'effondre avec -18,8% (zone EU27), la Belgique conserve une consommation particulièrement élevée atteignant encore 6.410.000 tonnes et enregistrant donc un recul de seulement -2,2% par rapport à 2011. 2012 est donc une très grande année, bien au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

D'un point de vue comparatif, le volume consommé en 2012 est supérieur de 9,2 % à la moyenne des dix dernières années (de 2002 à 2011), moyenne qui s'élève à 5.869.000 tonnes.

Consommation de ciment en Belgique



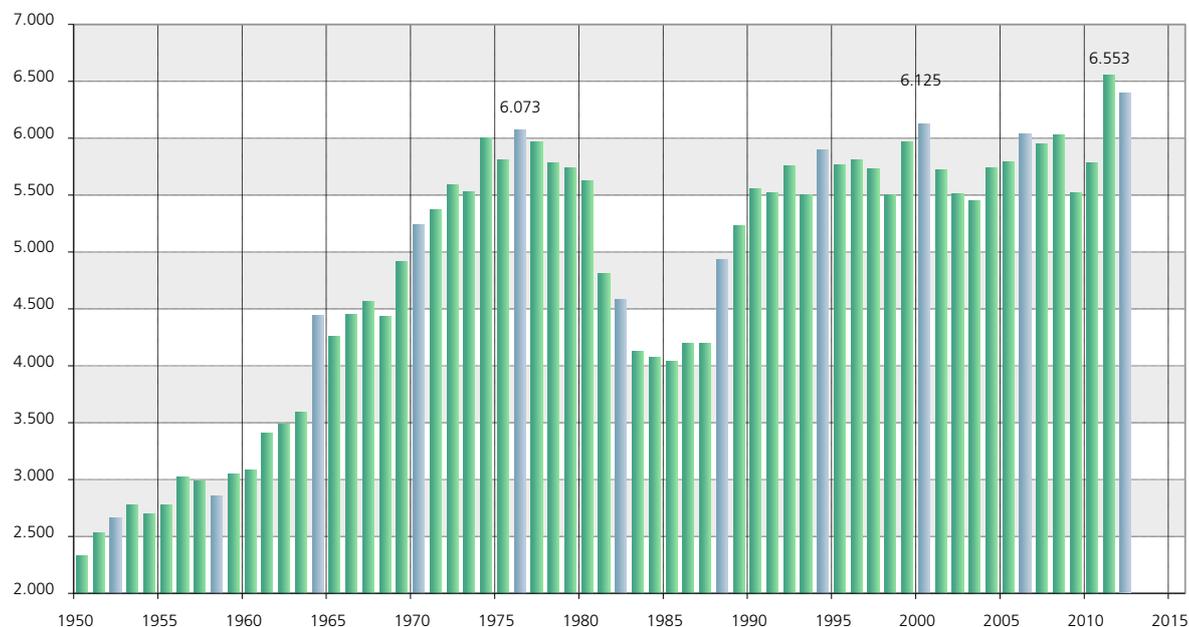
Le marché domestique s'est donc extrêmement bien maintenu en raison d'une activité dans la construction malgré tout soutenue - comme cela est expliqué au chapitre précédent - mais surtout grâce à une année d'élections communales qui permet depuis plusieurs décennies de connaître un pic de consommation et enfin, grâce à la confiance que le belge garde dans les constructions en béton, qualifiées de durables et économiques.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la consommation de ciment en Belgique de 1950 à nos jours. Il montre bien comment les années d'élections communales connaissent systématiquement un pic en comparaison aux années qui les précèdent.

Évolution de la consommation de ciment depuis 1950

(colonne en bleu : année d'élection communale)

unité : Ktonnes



Source : FEBELCEM

Pour rappel, ce graphique présente trois périodes bien distinctes :

- de 1950 à 1976
- de 1977 à 1989
- de 1990 à 2012

La première période peut être considérée comme celle des « golden sixties », où la croissance annuelle aura été spectaculaire.

La deuxième période est celle qui a suivi la crise pétrolière de 1976. Elle a entraîné une chute très importante de la consommation de ciment jusqu'en 1985... pour ensuite connaître un redressement rapide jusqu'en 1989.

Enfin, la troisième période - l'après 1990 - qui ne connaît plus une croissance réelle et fait varier la consommation entre 5.500.000 et 6.000.000 de tonnes au gré d'années plus ou moins bonnes et ponctuées par les rebonds liés aux années d'élections communales. Cette tendance, globalement neutre, est modifiée par deux années exceptionnelles que sont 2011 et 2012 et que nous voulons souligner ici. En effet, alors que le marché européen s'effondre, la Belgique garde la tête haute.

2013 connaîtra certainement une chute prévisible qui suit une année exceptionnelle, liée principalement à l'activité due aux élections mais également à un hiver rigoureux en ce début d'année 2013 et surtout à une perte de confiance des investisseurs liée à la crise économique qui se prolonge ainsi qu'à un accroissement du chômage qui s'annonce en hausse.



Notre secteur reste toutefois attaché à l'espoir de voir la construction progresser et surtout, la consommation de ciment évoluer en regard des perspectives évidentes en besoins liés à la construction durable, besoins où le béton, par ses qualités intrinsèques déjà mentionnées à diverses reprises, sera le matériau de construction par excellence. Le béton offre des solutions et des réponses aux concepteurs de demain ! Voilà pourquoi le secteur cimentier peut croire en son avenir.

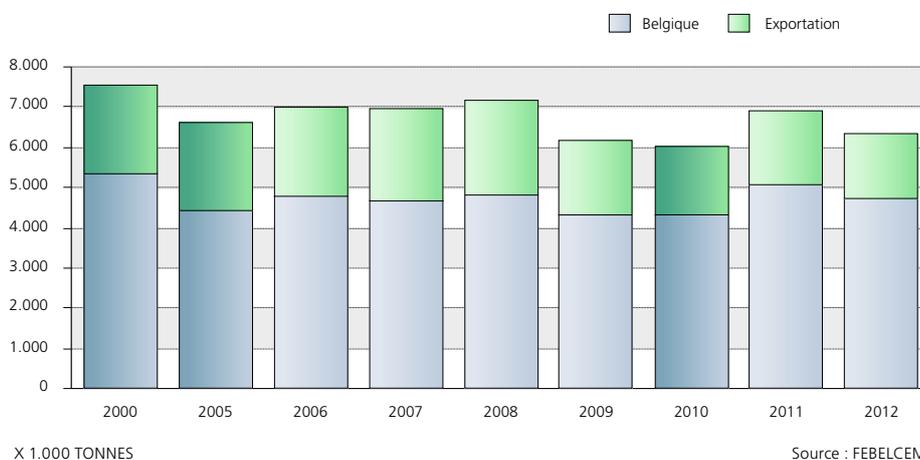
LES LIVRAISONS DES MEMBRES

Les livraisons totales de ciment gris des membres de la Fédération de l'industrie cimentière belge expédiées en 2012 atteignent 6.280.377 tonnes, marquant ainsi une diminution de 8,2 % par rapport au niveau atteint en 2011 (soit 563.807 tonnes de moins).

Si le volume des livraisons totales de 2010 s'affichait comme le plus faible de la décennie, le niveau de 2011 renouait avec les chiffres des très bonnes années que sont celles des années 2006-2008. Aujourd'hui, force est de constater cette baisse de 8,2 % par rapport à 2011. Ainsi, en comparaison avec la moyenne des dix dernières années - soit 6.758.000 tonnes - le volume livré en 2012 est de 7,1 % inférieur.

La part des livraisons intérieures représente 74,5 % des livraisons totales en 2012, contre 73,3 % en 2011.

Livraisons des membres en Belgique et à l'exportation



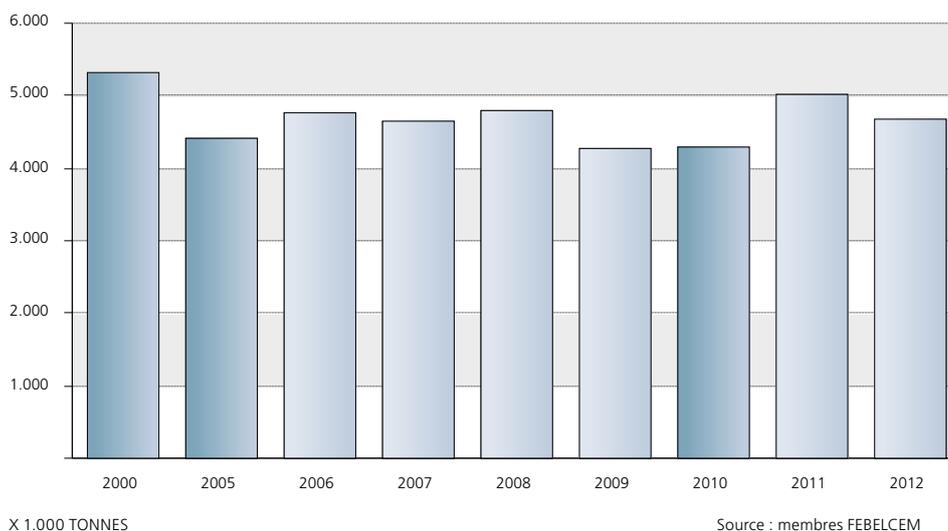
LES LIVRAISONS DES MEMBRES SUR LE MARCHÉ BELGE

Les livraisons des membres sur le marché national se sont élevées à 4.678.000 tonnes à fin décembre 2012. Il s'agit là d'une baisse de -6,8 %, soit 341.000 tonnes de moins par rapport au tonnage livré en 2011.

L'industrie cimentière belge ne peut donc se réjouir pleinement de la bonne consommation de ciment en Belgique. En effet, vu l'importance des importations, le marché est très tendu et les prix des matériaux restent très faibles. Ils ne permettent donc pas d'engranger de réels bénéfices.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, et en comparaison avec le tonnage record livré en 2000, le niveau atteint en 2012 est inférieur de 643.000 tonnes, ce qui représente quelque 12 % de moins.

Livraisons des membres sur le marché belge

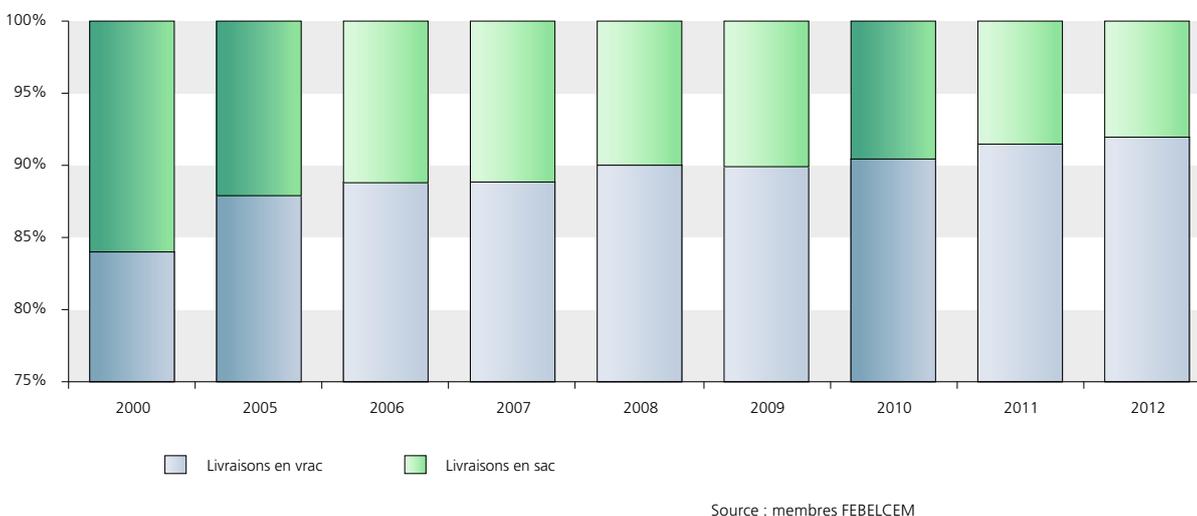


LES LIVRAISONS DES MEMBRES PAR MODE DE CONDITIONNEMENT

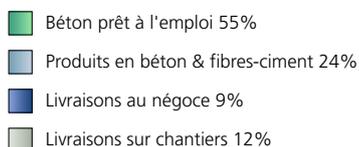
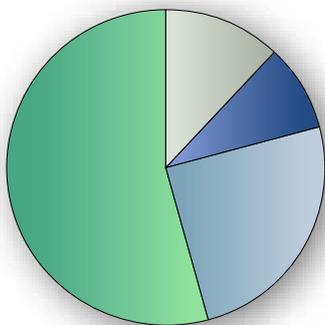
Par rapport à 2011, le tonnage livré en vrac a diminué de 6,3 % et celui des livraisons en sac a diminué de 12,1 %.

Le seuil symbolique de moins de 10 % des livraisons de ciment emballé sur le marché belge (8 % exactement) pour plus de 90 % de livraisons en vrac en 2012 (92 % exactement) est resté sensiblement équivalent à 2011.

Livraisons des membres par mode de conditionnement



Livraisons des membres par catégories d'acheteurs



Source : membres FEBELCEM

LES LIVRAISONS DES MEMBRES PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR

Le secteur du béton prêt à l'emploi est sans nul doute le premier consommateur de ciment des membres de FEBELCEM. En chiffres absolus, il absorbe ainsi 55 % des livraisons intérieures (c'était 54 % en 2011). Concrètement, ce secteur diminue son tonnage de 6,5 % par rapport à l'an dernier pour atteindre 2.551.000 tonnes.

Le secteur des produits en béton manufacturé et des fibres-ciment régresse, lui, de 9,6 % par rapport au volume atteint en 2011. Avec 1.127.000 tonnes livrées en 2012, la part relative de ce secteur s'élève à 24 % des livraisons des membres, c'était 25 % l'an dernier.

Les livraisons sur chantier se sont élevées à 576.000 tonnes, un niveau inférieur de 1 % par rapport à 2011. La part relative de ces livraisons dans les livraisons intérieures se maintient à 12 %.

Enfin, le négoce se maintient, lui, à 9 % en 2012, tout en connaissant aussi une diminution des quantités livrées de 8,2 %, totalisant 424.000 tonnes en 2012.

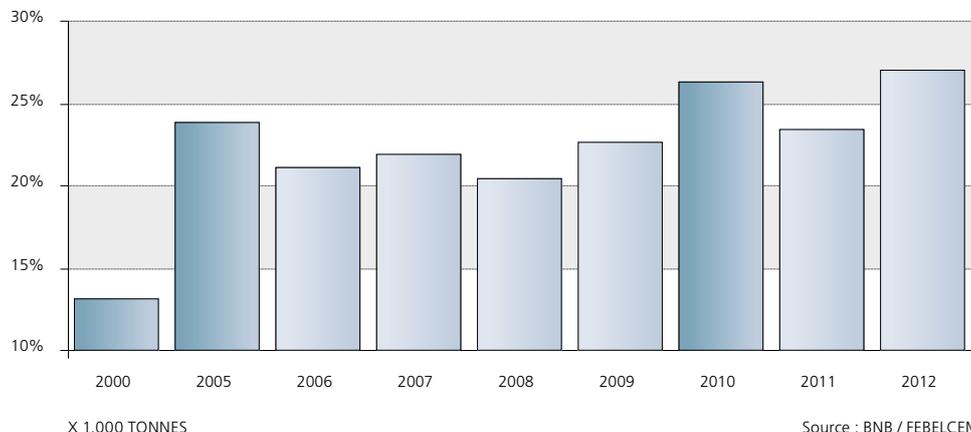
LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Une ombre importante au tableau : les importations. Celles-ci avaient affiché une croissance spectaculaire en 2010, s'élevant à 23 % au-dessus du volume importé en 2009 et avaient atteint 1.532.000 tonnes. Après une année 2011 où cet accroissement ne s'est pas poursuivi, ces importations ont repris de plus belle en 2012. En effet, en 2012, le total des importations affiche cette fois 1.732.000 tonnes, soit un accroissement de 12,8 % par rapport à 2011. On constate donc que la part de marché des importateurs a largement évolué en 2012, au détriment des livraisons de l'industrie cimentière belge qui terminent l'année 2012 avec une chute de -6,8 % (marché intérieur).

Cet accroissement important des importations en 2012 a fait repasser le pourcentage de ces dernières au-dessus du seuil des 25 % de part relative de la consommation de ciment gris, passant de 23,4 % en 2011 à 27 % en 2012.

À titre comparatif, la part relative moyenne de la décennie 2000-2010 s'élève à 20,4 %.

Importations de ciment en Belgique

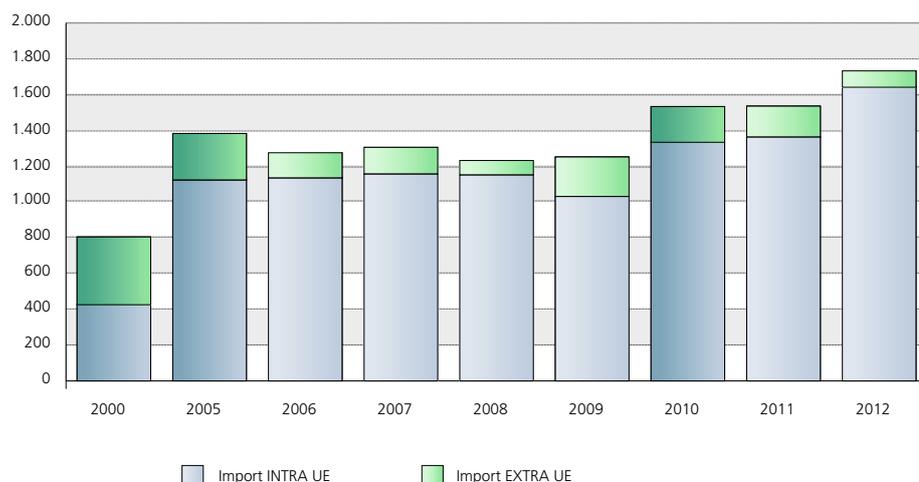


Source : BNB / FEBELCEM

En ce qui concerne la provenance des volumes importés, près de 95 % sont d'origine intra-communautaire (avec un volume importé de 1.640.182 tonnes en 2012) pour 5 % d'importations issues de pays extra-communautaires (soit 91.445 tonnes).

Cette situation est donc préoccupante pour l'industrie cimentière belge.

Les importations INTRA et EXTRA UE



X 1.000 TONNES

Source : BNB / FEBELCEM

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Les investissements des membres de FEBELCEM s'élèvent à 23,8 millions d'euros en 2012. Ce montant est en diminution par rapport au montant investi en 2011 (-24,9%) et est inférieur de 31,6 % à la moyenne des cinq dernières années. Il faut voir là l'effet d'une situation économique préoccupante pour le secteur. Cela dit, l'industrie cimentière souhaite maintenir un outil performant, pérenniser l'avenir et ne ménage donc pas ses efforts pour entretenir au mieux son patrimoine.

88 % des montants investis en 2012 sont destinés aux investissements en machines, installations et véhicules neufs ou usagés. 12 % ont été attribués à la construction de bâtiments, d'ouvrages ou de réparations d'ouvrages. Il est à noter que quelque 14,5 % du total de ces investissements étaient destinés à la protection de l'environnement contre 4,2 % en 2011.



Une industrie soucieuse de l'environnement

Voilà de nombreuses années que l'industrie cimentière s'engage dans un ensemble de processus (accords de branche, charte...) visant à améliorer sans cesse ses pratiques industrielles et organisationnelles en matière environnementale. Le présent chapitre propose aux lecteurs une actualisation des principaux dossiers en cours.

VALORISATION MATIÈRE ET VALORISATION ÉNERGIE.

L'industrie cimentière est un acteur majeur et précurseur dans la récupération et la valorisation de matériaux secondaires et de combustibles de substitution.

En matière de valorisation énergétique, les combustibles de substitution assurent près de la moitié (49,8 %) de l'apport énergétique nécessaire à la production du clinker. Malgré un contexte de plus en plus concurrentiel sur ces matières, le secteur continue à mener les efforts nécessaires en matière d'utilisation efficace des ressources.

Taux de substitution thermique au niveau des fours à clinker

(indicateur de valorisation énergétique)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
47,2 %	44,1 %	42,5 %	50,8 %	47,3 %	51,2 %	49,8 %

Pour ce qui est de la valorisation matière, c'est-à-dire la substitution du clinker par des matériaux tels que le laitier sidérurgique ou les cendres volantes, le secteur se maintient au taux constaté en 2011 (66,9 %), qui était déjà un record.

Taux d'incorporation du clinker dans le ciment produit en Belgique

(indicateur de valorisation matière)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
69,3 %	70,7 %	68,3 %	71,0 %	67,0 %	66,9 %	66,9 %



© Diathèque Holcim

LA PRÉVENTION DES EMBALLAGES

Les membres de FEBELCEM sont en contact régulier avec les producteurs d'emballages afin de mettre au point des solutions visant à réduire le poids spécifique de l'emballage des sacs de ciment. Les statistiques que nous publions ici démontrent l'efficacité de cet engagement, même si les limites techniques semblent aujourd'hui atteintes. En effet, ces dernières années le poids spécifique du sac de 25 kilos se stabilise aux alentours de 3,8 kilos par tonne de ciment, soit à quelque 95 grammes par sac. Il aura quand même été réduit de plus de 200 grammes par tonne de ciment par rapport à 1999, année de référence.

Pour 2012, notons l'abandon rapide des sacs de 50 kilos. Les dernières tonnes encore ensachées sous ce format de sac n'ont pas permis de sortir de statistique pertinente quant au poids spécifique de celui-ci.

Poids de l'emballage primaire par tonne de ciment gris et blanc livré par sac de 25 et 50 kg

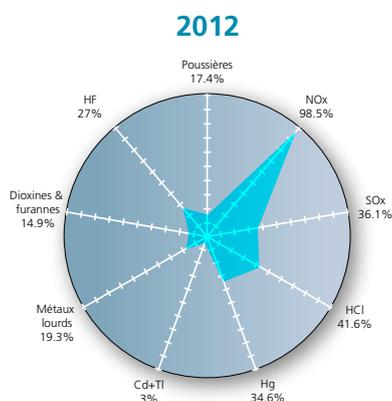
	1999	2003	2006	2010	2011	2012
Sac de 25 kg	4,032	3,887	3,702	3,818	3,817	3,804
Sac de 50 kg	3,089	2,953	2,786	3,033	2,980	-

en kg / T

Source : Plan de Prévention emballages



LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES



Pour les besoins de la présentation graphique, les valeurs limites d'émissions - exprimées en concentration de polluant dans les fumées et applicables à des moyennes d'émissions journalières - ont été utilisées comme des valeurs limites annuelles. En pratique, la comparaison des valeurs d'émissions aux VLE nécessite la prise en compte des intervalles de confiance des mesures (conformément à la législation relative aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux), ce qui n'est pas le cas pour les valeurs reportées ici. Il faut donc comprendre ces graphiques comme étant un indicateur des niveaux pondérés des émissions annuelles du secteur par rapport aux valeurs limites d'émissions journalières. Les valeurs limites d'émissions annuelles, telles que définies ici, ne sont donc qu'indicatives. Cette présentation implique que les résultats sont également dépendants de l'évolution (à la baisse) des valeurs limites d'émissions.

Pour l'année 2012, on retiendra que les NOx sont en diminution (après les dépassements constatés en 2011 qui avaient été dûment justifiés). Il faut également souligner les belles améliorations en matière de SOx et de poussières, signes tangibles des investissements consentis par les cimentiers en matière de protection de l'environnement.

ACCORD DE BRANCHE CO₂/ENERGIE

Accord de branche de 1^{ère} génération 2004-2012

En 2011, le secteur cimentier a maintenu le niveau de ses indices IEE et IGES énergétique, au-delà des objectifs fixés à l'horizon 2012.

Les statistiques de production exceptionnelles de l'année 2011 ont contribué au rendement élevé et à l'efficacité énergétique des outils.

L'indice IEE d'amélioration de l'efficacité énergétique s'établit à 91,3 % pour un objectif à l'horizon 2012 de 91,7 %.

L'indice IGES énergétique de réduction des émissions de CO₂ énergétique s'établit à 82,3 % pour un objectif à l'horizon 2012 de 90,5 %.

	1999	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
IEE	100 %	95,1 %	96,1 %	94,5 %	94,5 %	97,4 %	90,7 %	92,05 %	91,3 %
IGES énergétique	100 %	88,9 %	89,6 %	88,6 %	88,0 %	87,9 %	78,2 %	82,7 %	82,3 %

Accord de branche de 2^{ème} génération 2013-2020

Dans le cadre des Accords de branche de deuxième génération, l'industrie cimentière a signé une déclaration d'intention marquant sa volonté de prolonger la démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique durant la période allant de 2013 à 2020.

Par rapport aux accords de branche de 1^{ère} génération, le niveau d'ambition a été augmenté et complété par la mise en place d'indicateurs sur le recours aux énergies renouvelables et sur l'empreinte environnementale des produits. La convention propose également un lien approfondi vers certaines dispositions du permis environnement et le futur décret wallon sur le climat.

La Fédération présentera prochainement son plan d'action sectoriel ainsi que ses engagements d'amélioration à l'horizon 2020. Ce plan sera élaboré sur base du résultat des audits énergétiques menés par les entreprises et des plans d'action individuels présentés par celles-ci.

CHARTES DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS ET TAXATION DE LA CO-INCINÉRATION DES DÉCHETS NON-DANGEREUX

Lors de sa dernière séance de l'année 2012, le Gouvernement wallon a approuvé la poursuite des Chartes de gestion durable des déchets avec les cimentiers. Cette décision intervient après un processus intense d'évaluation de ces mécanismes qui ont conduit à de nombreuses améliorations. Mises en place en 2008, les Chartes prévoient la prise en charge par les cimentiers d'une certaine quantité de déchets issus de l'exécution des missions d'intérêt général ou de service public de la Région wallonne (ex : boues de stations d'épuration, terres polluées) en contrepartie de laquelle ils sont exonérés de taxe sur la co-incinération de déchets dangereux.

La nouvelle charte aura une durée minimale de quatre ans, avec des possibilités de reconduction annuelle au-delà de ce délai. Le nombre de flux qui pourront être pris en charge a également été élargi.

Le nouveau canevas mis en place permettra d'assurer un nouveau partenariat « win-win » aux signataires de la Charte, aussi bien la Région que les cimentiers, tout en garantissant la neutralité budgétaire à l'égard du contribuable wallon.



Déversement des boues de stations d'épuration

© Diathèque CBR



Si le secteur se réjouit du maintien des chartes de gestion durable des déchets, il reste par contre relativement attentif et inquiet face aux velléités de mise en place d'une taxation sur la co-incinération des déchets non-dangereux. Que ce soit au niveau de la législation sur les déchets ou de sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a placé la hiérarchisation des modes de traitement au cœur de sa stratégie en matière de déchets : « *la prévention d'abord, la valorisation ensuite, l'élimination enfin* ». En l'espèce, parmi les dispositions que la Wallonie a choisi de mettre en place pour encourager la valorisation, on note l'interdiction de mise en CET (Centre d'Enfouissement Technique) ou la taxation de l'élimination de déchets. Cette philosophie s'est déclinée au niveau fiscal avec un Décret qui vise à prévenir la production de déchets et tend à soutenir des niveaux de recyclage et de valorisation croissants. Le niveau de taxe est ainsi fixé en fonction des impacts sur l'environnement et la santé. Le caractère de dangerosité des déchets est également considéré. La valorisation en cimenterie dépasse le simple cadre d'une diversification des approvisionnements énergétiques, elle répond également aux objectifs d'utilisation rationnelle des ressources et de développement durable des activités. Le secteur cimentier est ainsi convaincu qu'une taxe doit avoir un caractère incitatif et promouvoir les usages responsables et durables des ressources, primaires et secondaires. Si la taxation doit servir à prévenir la production de déchets, il est par contre difficilement concevable qu'elle pénalise les procédés qui contribuent à l'économie des ressources.

Taxer la co-incinération de déchets non-dangereux n'aura en soit aucun effet sur les quantités de déchets produites. Au contraire, cela pourrait provoquer un effet pervers si le secteur devait s'en retourner vers des énergies fossiles plus émettrices ou des matières premières dont on se soucie actuellement de la préservation.

LE MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

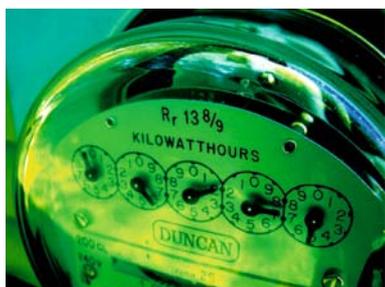
Depuis quelque temps, le marché des certificats verts, destinés à soutenir la production d'électricité verte, montre des signes de fièvre. La faute à l'octroi relativement généreux de certificats verts pour certaines filières qui a provoqué un déséquilibre profond entre l'offre et la demande et a entraîné la chute du prix des fameux sésames sur le marché, en deçà du prix minimum de rachat garanti par le législateur wallon.

En Wallonie, ELIA, le gestionnaire du réseau de transport local d'électricité, est chargé du rachat des certificats verts wallons au prix minimum garanti de 65€. Pour compenser financièrement ce rachat, une obligation de service public pour le financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables a été mise en place.

Depuis octobre 2012, face à l'afflux sans précédent de demandes de rachat au prix minimum garanti, ELIA n'a eu de cesse d'augmenter le tarif de son OSP. Ainsi la surcharge est passée successivement de 1,1889 €/MWh à 5,9445 €/MWh en octobre 2012 et, au 1^{er} janvier 2013, à 13,81€/MWh.

Alors que les secteurs industriels se trouvent déjà fragilisés par un contexte économique assez difficile et délicat, la surcharge d'ELIA représente une menace grave pour la compétitivité des entreprises.

Avec l'Union wallonne des entreprises, le secteur cimentier n'a eu de cesse d'appeler le Gouvernement wallon à une action urgente et radicale dans ce dossier. En février dernier, face à l'insistance du monde industriel wallon, le Gouvernement wallon s'est engagé à mettre en place un mécanisme d'allègement de la surcharge pour les entreprises, des taux d'exonération plus importants étant accordés aux entreprises engagées dans un accord de branche.



© www.photo-libre.fr

Aux niveaux actuels, la dette liée au rachat des certificats verts ne pourra être définitivement apurée qu'en 2020. En attendant, le secteur cimentier appelle le Gouvernement wallon à prendre les réformes structurelles nécessaires afin d'éviter que le système ne continue de produire à l'avenir pareils débordements.

LE GEL DES QUOTAS DE CO₂

Récemment révisé, le système d'échange de quotas d'émission (Emission trading) fait l'objet de toutes les attentions eu égard aux difficultés qu'il éprouve à produire ses effets. Les menaces d'intervention de la Commission européenne en cours de période ne font qu'attiser l'incertitude, alors que les entreprises et les investisseurs réclament de la visibilité à long terme.

En juillet 2012, la Commission européenne annonçait vouloir geler la mise aux enchères d'une certaine quantité de quotas de CO₂ afin de renforcer le prix de marché des quotas et de tenter de donner au mécanisme le soutien nécessaire pour fonctionner correctement.

En date du 16 avril 2013, le Parlement européen, réuni en séance plénière, a rejeté cette proposition de gel des quotas, pourtant approuvée quelques semaines plus tôt par la Commission Environnement. La proposition qui, on le voit, ne fait pas l'unanimité dans les rangs européens, et crée aussi des dissensions entre parlementaires de même formation politique, devrait pourtant revenir, amendée, en 1ère lecture aux alentours du mois de juin 2013 selon une procédure spécifique dont la Commission européenne étudie actuellement les derniers détails.

Plutôt qu'une intervention d'urgence, le secteur cimentier est convaincu que le mécanisme d'échange des quotas d'émission doit faire l'objet d'une révision structurelle. Les différentes options de réforme présentées par la Commission lors de la consultation publique sur le renforcement du mécanisme d'échange de quotas d'émission ne proposent que des ajustements conjoncturels, incapables de fournir au mécanisme les éléments dont il a besoin pour une réforme aux effets durables.

Parce que c'est aux racines du problème, et non pas à ses conséquences, que la Commission doit s'attaquer pour avoir un système qui fonctionne correctement. L'octroi d'une quantité fixe et invariable de quotas, quelque que soit la réalité économique du moment, constitue la base de ce dysfonctionnement.

Pour accompagner cette réforme structurelle, qui prendrait effet dès 2020, FEBELCEM en appelle, comme CEMBUREAU (la Fédération européenne de l'industrie cimentière), à mettre en place une approche intégrée tenant compte des aspects relatifs au climat, à l'énergie, à la politique industrielle et à l'efficacité des ressources. Les principes fondamentaux d'une telle approche doivent permettre :

- D'assurer la prévisibilité ;
- D'assurer des règles du jeu équitables au niveau géographique et sectoriel ;
- De stimuler une croissance à long terme, les emplois et les investissements en Europe.

Ainsi, un cadre légal stable, simple et fiable sur une longue période est un gage nécessaire de réussite. Celui-ci est un prérequis essentiel en vue de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.



Diathèque Febelcem - Photo : J. Van Hevel



Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2012

Les activités du Département Promotion, Recherches et Développement visent essentiellement à la promotion de la qualité. Ceci inclut notamment :

- *la qualité des matériaux et des produits, entre autres par la promotion du label BENOR,*
- *la qualité de la conception des projets (architecturaux, urbanistiques...), par les contributions de nos ingénieurs et ingénieurs architectes à des formations,*
- *la qualité de l'exécution, notamment par le biais de nombreuses assistances techniques,*
- *la qualité du produit fini, par exemple par le biais de publications sur des projets exemplaires.*

Il est à noter que le chapitre qui suit présente les activités les plus marquantes du département « PRD ». Le travail quotidien - et notamment les visites de chantiers, les assistances techniques, les cours donnés dans les écoles et universités ou encore l'ensemble des travaux réalisés au sein des nombreux « Groupes de travail » - n'est donc pas repris ici. Ces éléments sont toutefois disponibles et ont été régulièrement publiés dans la newsletter « FEBELCEM INFO ». Nos lecteurs membres de l'industrie cimentière belge peuvent disposer de cet outil d'information sur simple demande auprès du secrétariat à l'adresse électronique suivante : m.scherps@febelcem.be

Les publications FEBELCEM

Trois bulletins ont enrichi le Dossier ciment-béton de FEBELCEM durant l'année 2012. Nous les présentons ici dans l'ordre chronologique.

« LE BÉTON DANS LES RUES ET LES VOIES VERTES »

Le béton peut être mis en œuvre sous les formes les plus diverses et répondre ainsi en toutes circonstances à des besoins très précis, tant pour les voiries dans les quartiers d'habitations et les lotissements que pour les voiries situées dans les espaces ruraux et de promenades. Paru début 2012, ce bulletin a connu un énorme succès constaté par les nombreuses questions qu'il a suscité auprès de nos ingénieurs conseils. Les exemples décrits dans ce bulletin sont illustrés et accompagnés de plans et de schémas qui permettent aux professionnels de se faire une idée précise quant aux réels avantages des solutions en béton.

« OUVERTURE ET PRÉSENCE VISUELLE » - « CHEVAL NOIR » À MOLENBEEK-SAINT-JEAN

En 2003, le Fonds du Logement acheta les anciennes brasseries Hallemans à la Communauté française pour une somme symbolique. L'échange inclut la transformation de la friche en logements pour artistes intégrant des espaces de travail.

La mission fit l'objet d'un concours remporté la même année par l'association momentanée L'Escaut-Gigogne.

La construction d'une « tourette » en relation avec les brasseries et leur histoire participe à la réorganisation de l'intérieur de l'îlot et à son décroissement vers l'extérieur. Cette tourette est composée d'un assemblage d'éléments préfabriqués en béton sur ses quatre façades.

Chaque dalle de niveau porte entre les façades et l'équipement sanitaire forme un noyau central structurel composé de blocs en béton. Grâce à l'emprise au sol réduite, il n'y a ni colonnes intermédiaires ni poutres. Le système de prémurs a permis une mise en œuvre simple des mouvements obliques des façades en évitant la construction de coffrages sur place.

Cette publication, d'un grand intérêt pour les architectes, montre comment le béton participe activement au développement de nouveaux quartiers durables s'intégrant dans un tissu urbain industriel.

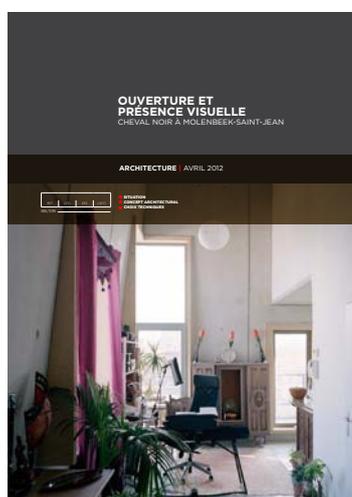
« CONCEVOIR DES OUVRAGES EN BÉTON RÉSISTANT AU GEL-DÉGEL ET AUX SELS DE DÉVERGLAÇAGE ».

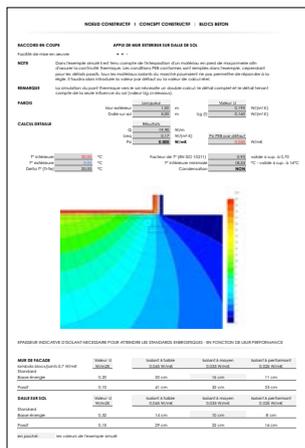
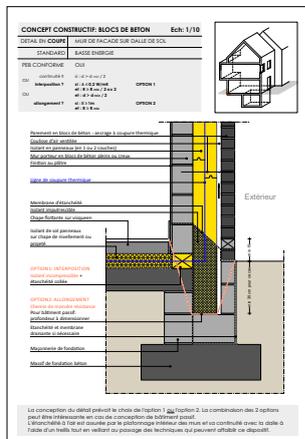
Très à propos, ce nouveau bulletin ciment de FEBELCEM est sorti quelques semaines avant les premières gelées de 2012. Nul doute qu'il aura intéressé de nombreux entrepreneurs et administrations.

Le béton durci, dans la majorité des cas, résiste aux effets du gel. Il arrive cependant que des conditions climatiques sévères puissent entraîner la dégradation de bétons mal formulés, mis en œuvre de façon incorrecte et de surcroît, dans un état voisin de la saturation en eau.

Deux types de détérioration du béton due au gel sont à distinguer : la fissuration interne et l'écaillage des surfaces en présence de sels de déverglaçage. Ces deux types de détérioration ont pour origine des processus différents et ne surviennent pas nécessairement en même temps.

En trois chapitres très documentés (le gel du béton durci et la fissuration interne / l'action des sels de déverglaçage / le gel du béton frais), le présent bulletin fait utilement le tour de la question !





CONCEPTS CONSTRUCTIFS BÉTON & PEB

Le contexte énergétique, environnemental, économique et législatif actuel nous pousse à considérer des bâtiments à haute valeur énergétique, et à faible impact environnemental. Cette notion impacte le choix du concepteur de manière bien plus étendue qu'il ne pourrait y paraître au premier abord. Le choix des matériaux, du système constructif, du degré d'isolation, de la mise en œuvre de cette isolation, autant d'aspects qui peu à peu s'éloignent d'une conception « de base » pratiquée de longue date.

C'est pour cette raison que FEBELCEM a rédigé une publication électronique destinée aux concepteurs (architectes, ingénieurs...) de bâtiments résidentiels neufs dont la structure porteuse est réalisée en béton. Cette publication a pour objectif d'apporter un support technique de haut niveau dans la mise au point de détails constructifs tenant compte du standard basse énergie et passif, englobant dès lors les normes PEB en vigueur.

Articulée en deux volets distincts, la publication aborde d'abord les conseils utiles à une bonne conception. La première partie revient, en effet, sur les notions de base applicables pour tout détail constructif à concevoir : étanchéité à l'eau, à l'air, transfert de vapeur et de chaleur au travers des parois.

Dans la seconde partie, les professionnels découvriront à la fois les détails techniques des « nœuds constructifs » et leur analyse thermique (avec simulation par logiciel agréé). Chaque détail répond à la notion de nœud PEB-conforme et est assorti de sa valeur déperditive réelle.

Conférences

SOIRÉES D'INFORMATION POUR LES ARCHITECTES

FEBELCEM a organisé le 6 mars 2012, pour une quarantaine d'architectes de l'ARALG (association liégeoise), une soirée d'information sur les thèmes des « Sols intérieurs en béton lissé » et « Le béton et la construction durable ». Des assistances techniques sur sol lissé chez des architectes s'en sont suivies.

Deux jours plus tard (le 8 mars), FEBELCEM organisait pour l'AABW à Wavre une soirée d'information sur le Qualiroutes. 25 architectes ont suivi cet exposé.

Cette soirée a été rééditée le 24 septembre pour, cette fois, l'ARAN à Namur.

LES SOLS INDUSTRIELS EXTÉRIEURS EN BÉTON - STERREBEEK

Près de 180 participants auront rempli l'auditorium du CRR à Sterrebeek, le 27 mars 2012, pour une demi-journée d'étude intitulée « Les sols industriels extérieurs en béton ». Cet événement était organisé par le Centre de Recherches Routières, en collaboration avec FEBELCEM. Il s'agissait de l'activité de clôture d'un groupe de travail dédié à ce thème, activité réalisée à l'occasion de la publication du manuel intitulé « Code de bonne pratique pour les revêtements industriels extérieurs en béton ». FEBELCEM proposa deux présentations et Luc Rens - Président du groupe de travail - se chargea des conclusions.

TROISIÈME DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDE SUR « LES PONTS EN BÉTON PRÉCONTRAIT - DE L'INVENTION DU BÉTON PRÉCONTRAIT AUX ANNÉES 1970 » (FABI)

FEBELCEM est membre du Comité Patrimoine et Histoire de la FABI qui a notamment pour objectif de contribuer à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier par le développement de la connaissance de celui-ci au travers de conférences, de visites...

Dans ce cadre et avec la participation de l'IPW, du SPW, du CSTC, de FEBELCEM et du GBB, la FABI organise un cycle de quatre journées d'études dont le sujet générique est « Connaissez-vous les bétons armés et les bétons précontraints ? ».

Le 27 avril au Moulin de Beez, plus de septante participants suivaient les exposés d'excellent niveau sur :

- l'invention du béton précontraint par Eugène Freyssinet ;
- les contributions de Gustave Magnel ;
- la précontrainte et ses technologies dans les bâtiments et dans les ponts ;
- les points faibles et pathologies des ponts précontraints, remplacement de câbles et corrosion.

Il est à noter que la quatrième après-midi d'étude a été donnée le 23 avril 2013. Un ouvrage intitulé « Histoires de Béton Armé », coédité par la FABI et FEBELCEM, véritable monographie basée sur les exposés des quatre journées d'étude a été présenté à cette occasion.

JOURNÉE PROVINCIALE DE CONTACT FEBELCEM - EDEGEM

Près de 150 personnes intéressées (voir schéma pour la répartition des groupes cibles) étaient présentes le 31 mai 2012 lors de la sixième journée de contact organisée par FEBELCEM.

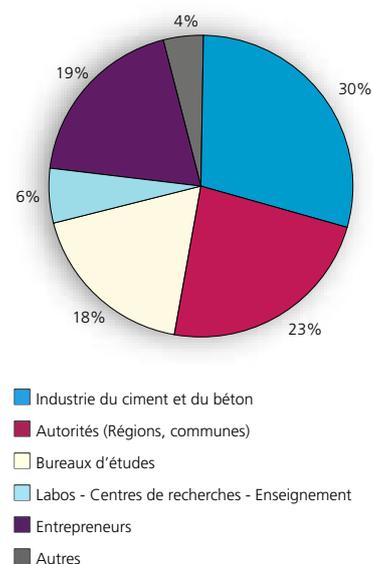
Cette journée eut lieu en province d'Anvers et avait pour thème « Béton et construction routière ». Comme il est de tradition, un certain nombre d'applications béton dans le domaine de la construction routière ont été mises en lumière, tant pour les produits préfabriqués que pour le béton coulé en place.

Dans son introduction, M. Geert Verscheure, Président du VLAWEBO d'Anvers, évoqua les conséquences des hivers rigoureux, mettant un accent particulier sur la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien. D'après lui, l'une des suites positives des dégâts hivernaux a été la prise de conscience par l'opinion publique qu'il vaut mieux organiser des travaux d'entretien de manière structurelle et suivie plutôt que de réagir ponctuellement.

Mme Carine Callandt, Conseillère Technique chez FEDBETON, mit en valeur diverses applications en béton coulé en place concernant tant les quartiers d'habitation que les chemins de promenade, les routes de campagne ou encore les espaces publics.

Mme Lieve Vijverman, s'exprimant au nom de la FEBE, a souligné les facteurs de succès des revêtements en pavés de béton. Elle montra de nombreuses réalisations dont la durée de vie avait été fixée à 20 ans, comme des ronds-points, etc. Sa présentation était principalement axée sur l'importance des contrôles durant la mise en œuvre.

Mme Anne Beeldens (CRR) aborda le sujet des revêtements industriels, d'une part en parlant des recommandations courantes telles que reprises dans le manuel du CRR et d'autre part en évoquant un certain nombre d'innovations comme l'utilisation de béton armé continu, de revêtements bi-couches ou de matériaux photo-catalytiques autonettoyant.



Après la pause, le projet « Campine Nord-Sud » permet de se pencher sur la spécificité des projets mis en œuvre en partenariat « public-privé ». Cette collaboration entre autorités publiques et secteur privé a été plus loin que les contrats classiques sur le plan du financement, de la conception, de la mise en œuvre et de l'entretien et tout cela avec un partage optimal des risques. Le Responsable du projet, Alain Cox (Wegen en verkeer Antwerpen) esquisse rapidement les différentes facettes de ce projet.

Comme dernier orateur Luc Rens, de FEBELCEM, proposa une série d'illustrations d'emploi du béton dans la mobilité durable et l'espace public. Il revint sur les applications dans les quartiers d'habitation, cette fois en évoquant l'utilisation de pavés en béton et l'analyse du cycle de vie (LCA) très favorable comme l'indique une étude allemande.

Luc Rens parcouru encore d'autres sujets comme les pistes cyclables, les ronds-points, les voies de tram ou encore l'utilisation de béton coloré lavé pour l'aménagement des espaces publics. La problématique de la prévention des dégâts dus au gel fut traitée plus en profondeur, en attachant une grande importance à la composition du béton et à la possibilité de réaliser un traitement de prévention.

M. Henk Keymeulen, Chef du Département « Wegen en Verkeer Antwerpen », se chargea du mot de conclusion dans lequel il évoqua, entre autres choses, l'aspect durabilité dans son sens le plus large. Prendre en compte l'environnement et le milieu de vie des utilisateurs et des habitants est devenu aujourd'hui indispensable. Le principe « Zéro nuisance » est ainsi devenu essentiel pour tous les travaux routiers où des éléments comme la réduction des délais de mise en œuvre, le phasage et la communication deviennent des sujets importants dans les cahiers des charges.

WORKSHOP FEBELCEM « BÉTON COLORÉ LAVÉ », EN COLLABORATION AVEC INTER-MINERALS

Le 23 novembre 2012 FEBELCEM et Inter-Minerals organisaient ensemble la première édition du workshop « Béton coloré lavé pour les rues et les places – les aspects de la conception et de la mise en œuvre ».

Ce workshop était destiné à un public de concepteurs et d'entrepreneurs avec pour but d'engager un débat sur les revêtements esthétiques en béton. Un certain nombre de bureaux d'études, d'architectes et d'entrepreneurs ont répondu très positivement à l'invitation personnelle qui leur a été faite. Le groupe a été limité à une quinzaine de participants afin de permettre une bonne interaction.

Après un accueil chaleureux dans les bureaux d'Inter-Minerals à Bornem, une présentation générale a été faite par Luc Rens (FEBELCEM). Il s'attacha aux aspects théoriques et pratiques de la conception et de la mise en œuvre du béton coloré lavé. Les prescriptions nécessaires pour remplir les cahiers des charges, les points importants de la mise en œuvre et l'utilisation de ce type de revêtements ont été présentés et discutés.

Ensuite, sous la direction de MM. Kris Frans et Geert Hofmans, une visite guidée du Laboratoire et des entrepôts de la société fut effectuée. Les différents matériaux - granulats décoratifs, sable et pierres - utiles pour les produits et réalisations en béton esthétique ont été présentés.



© diathèque FEBELCEM

Événements importants

SALON DES MANDATAIRES

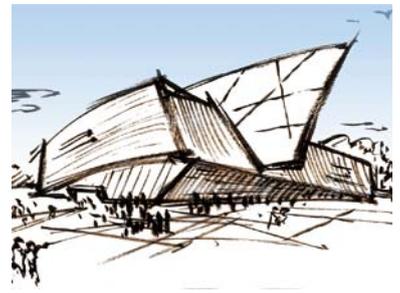
Les 9 et 10 février 2012 a eu lieu au « WEX » à Marche en Famennes, la 7^{ème} édition du « Salon des mandataires ». Comme chaque année, FEBELCEM était présent avec un stand qui a su attirer de nombreux mandataires publics de la Région, des Provinces et des Communes de Wallonie, si importants pour notre industrie.

BATIBOUW

Si infobeton.be a décidé de ne plus présenter de stand lors du salon Batibouw, FEBELCEM a néanmoins maintenu sa présence à la matinée du salon Education (« Concept&Build » le 7 mars) dédié aux étudiants architectes de dernière année. 450 étudiants ont été choyés puisqu'ils ont reçu un sac de documentation bien fourni, contenant une vingtaine de publications : des bulletins (notamment ceux du Dossier Ciment-béton), l'ABC...

CONFÉRENCE DE DANIEL LIBESKIND

Le 27 juin 2012, FEBELCEM était partenaire principal d'une conférence donnée par l'architecte Daniel Libeskind au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, en collaboration avec BOZAR Architecture, le CIAUD et la revue d'architecture « A+ ». Souvent qualifié d'architecte déconstructiviste, internationalement reconnu en 2001 avec son projet pour le Musée juif à Berlin et aujourd'hui chargé du plan d'ensemble pour la reconstruction du site de « Ground Zero » à Manhattan, Daniel Libeskind est l'une des figures marquantes de l'architecture contemporaine. L'architecte a également profité de sa présence dans notre pays pour poser la première pierre du Centre de Congrès à Mons (voir photo). La conférence au BOZAR connut un vrai succès, réunissant en une soirée près de 2.000 personnes attentives dans la prestigieuse salle « Henry le Boeuf »...



© Studio Daniel Libeskind

QUÉBEC - WORKSHOP + « INTERNATIONAL CONFERENCE ON CONCRETE PAVEMENTS »

Début juillet 2012, deux événements importants ont eu lieu à Québec dans le domaine des revêtements en béton. Ces deux événements étaient organisés par l'« International Society for Concrete Pavements » (ISCP). Du 5 au 7 juillet, se déroulait un workshop pour experts, lors duquel deux présentations belges mirent en valeur les développements récents en matière de béton armé continu.

Pour suivre, la dixième « International Conference on Concrete Pavements » se déroulait dans le prestigieux hôtel « Château de Frontenac » du 8 au 12 juillet. En qualité de Manager Director de EUPAVE, Luc Rens fit une présentation durant la session d'ouverture. Cette présentation était intitulée « Sustainability policies in Europe - Challenges and opportunities for concrete pavements ». Luc Rens fut encore l'auteur de deux contributions durant les différents workshops, l'une à propos du dimensionnement et l'autre à propos de la mesure des bruits de roulage (mesures réalisées par les services routiers de la Région flamande :

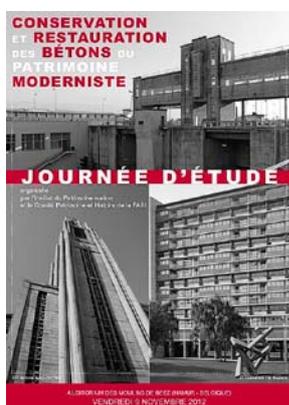


« Agentschap Wegen en Verkeer op Vlaamse autosnelwegen »). Les huit autres membres de la délégation belge ont également apporté leurs contributions lors des diverses sessions... Plus d'informations sur www.concretepavements.org

VIENNE - « BETONSTRASSENTAG »

Le 25 septembre 2012 se tenait, à Vienne, la journée autrichienne de la route en béton. Journée à laquelle ont participé près de 200 personnes venues d'Autriche et des pays avoisinants. Le thème du jour était : « Betonstraßenbau : heute und morgen » (la construction des routes en béton : aujourd'hui et demain). Divers aspects nouveaux de la conception et de la mise en œuvre ont été présentés pour toute une série d'applications : autoroutes, revêtements urbains, ronds-points, revêtements des tunnels, pistes d'aéroports, parkings...

Luc Rens proposa une présentation sur l'évaluation des caractéristiques de surfaces des routes en béton. Ce thème, surtout pour ce qui concerne la rugosité et le bruit de roulage, allait revenir dans d'autres présentations. Notre collègue du centre de recherches de l'industrie cimentière autrichienne, Johannes Steigenberger, nous signala l'existence d'une nouvelle publication traitant de la technique des routes en béton en Autriche. Cet ouvrage disponible uniquement en allemand s'intitule « Betonstraßen - Das Handbuch - Leitfaden für die Praxis » (plus d'infos sur www.zement.at).



LE PATRIMOINE « BÉTON » MIS EN LUMIÈRE

Le 9 novembre dernier l'IPW (Institut du patrimoine Wallon) et le Comité Patrimoine et Histoire de la FABI ont organisé une journée d'études aux Moulins de Beez (Namur). Le thème de cette journée était « Conservation et restauration des bétons du patrimoine moderniste ».

Il y eut de nombreux orateurs français et belges. Après une mise en contexte historique et technique, il y a été notamment question des restaurations de Notre Dame du Raincy, des Cités Radieuses (Le Corbusier) de Briez et de Firminy, des Halles du Boulaingrin à Reims, des stations de pompages de la Meuse Liégeoise et de l'écluse de Lanhay, de la maison Dotremont et de « leder Zijn Huis » à Bruxelles.

Betonic@

Le projet BETONICA III d'une durée initiale de deux ans et mené en partenariat avec le CSTC a été prolongé de six mois (jusqu'à fin septembre 2013) à la demande commune de FEBELCEM et du CSTC.

Cette prolongation a été demandée spécifiquement pour répondre aux objectifs contractuels de la mise en place d'accords sur les droits d'auteur. L'objectif est bien d'acquérir des droits d'auteurs pour permettre l'accès électronique direct à une partie des documents dont les notices descriptives font partie de la base de données de FEBELCEM et du CSTC.

Dès aujourd'hui, les notices du centre de documentation peuvent être consultées sur le net à l'adresse www.betonica.be. (ndlr : le plus simple est d'utiliser FIREFOX comme explorateur

internet pour obtenir les vues correctes des pages). L'application web « CADIC » remplace l'application « DOCSHARE ». Contrairement au DOCSHARE, CADIC permet la consultation de la base de données sans s'identifier en choisissant l'option « accès public ». Des séances d'information et/ou des modules d'apprentissage seront organisés en temps utile lorsque l'outil sera rôdé.

Plus de 40.000 documents électroniques déjà disponibles ont fait l'objet d'une reconnaissance de caractères (OCR) permettant ainsi une recherche « full text ». L'accès « on-line » sera donné progressivement au fur et à mesure de l'acquisition des droits d'auteur. Actuellement, la consultation des documents sur place chez les partenaires est la seule option possible pour les documents dont les droits d'auteurs n'ont pas fait l'objet d'accord.

Les publications propres au CSTC et à FEBELCEM disposent chacune, dans la base de données, d'une notice équipée d'un hyperlien vers la publication placée sur le web ou l'extranet du CSTC.

Communication

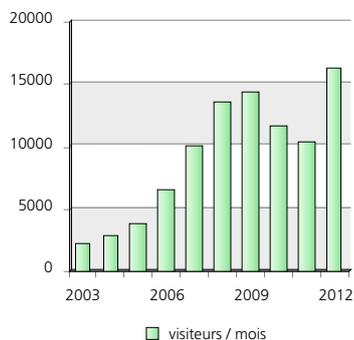
L'objectif de l'équipe Communication de FEBELCEM est de contribuer à l'amélioration de l'image du produit béton, à la défense du processus industriel cimentier et à veiller à la performance de ses outils de communication.

CIMENT ET BÉTON EN LIGNE

S'il ne fallait relever qu'un point positif marquant en cette année 2012, ce serait certainement l'évolution exceptionnelle du site internet www.febelcem.be. Après deux années de disette pour cause de restrictions budgétaires, de nouveaux moyens ont été dégagés par l'industrie cimentière. Ces investissements ont notamment permis :

- l'adaptation technique du site à tous les systèmes d'internet mobile (tablettes, Ipad, Ipod, etc.)
- la rénovation de la page d'accueil
- l'installation d'un système de suivi permanent (flux RSS)
- la création d'une rubrique « Regard sur le béton »
- la création d'une rubrique « Concepts constructifs » (+ application).





Toutes ces innovations, tous ces mouvements sur la « toile cimentière », ont suscité un réel engouement de la part des internautes qui sont plus nombreux que jamais à consulter notre site. Les chiffres sont édifiants : notre moyenne de visiteurs mensuels atteint cette année son record historique absolu avec plus de 16.000 internautes ! Ce succès est encore confirmé par le poids des documents téléchargés qui, lui aussi, atteint des sommets inégalés (plus de 32 millions de Ko).

Il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour la notoriété du site de FEBELCEM qui confirme - par cette réussite - son utilité auprès des internautes.

Le site www.infobeton.be assure quant à lui la promotion et la valorisation du béton sous toutes ses formes. Par le biais de mises à jour régulières, de la diffusion de quatre newsletters et de deux concours annuels, le site vit, évolue et nourrit le grand public en informations sur tout ce qui a trait au béton.

Ici encore les nouvelles sont positives. En effet, le nombre moyen de visiteurs mensuels se redresse de manière significative après la chute importante connue en 2011 : de près de 4.000 internautes, nous passons désormais à une moyenne approchant les 6.000 visiteurs ! Cette tendance se poursuivra très certainement en 2013, d'autant plus que de nombreux partenariats ont été engagés avec des sites internet professionnels comme « Livios », « Bouw en wonen » ou « Construire et rénover » afin de dynamiser encore le trafic vers le site infobeton.be.

LE BÉTON DANS LA PRESSE

Le plan Communication 2012 prévoyait aussi l'organisation de deux « points presse » et la réalisation de deux articles « publiédactionnels ». Les points presse furent l'occasion pour infobeton.be d'emmener des journalistes découvrir de belles réalisations en béton à Aarschot (la maison de l'architecte J. Baetens) et à Bruxelles (le bâtiment « Cygnes-digue »). Ces visites ont permis la rédaction de nombreux articles qui, combinés aux articles publiédactionnels ainsi qu'à un travail de veille et de contacts permanents (avec l'apport de la société Interel) ont permis de doubler notre présence dans les médias par rapport à 2011... et d'atteindre ainsi près de 80 articles « béton » dans la presse belge en 2012.

INNOVATIONS ET COLLABORATIONS FRUCTUEUSES

En 2012 l'industrie cimentière a inauguré un nouvel outil de communication intitulé « **To the point** ». Il s'agit d'un bref document électronique qui se veut le témoin rapide de notre actualité. Il a pour vocation d'attirer le regard des professionnels et particulièrement des concepteurs et des prescripteurs sur les informations qui peuvent leur être utiles ! Les deux premiers envois ont été de beaux succès et ont généré, ensemble, près de 2.000 visites sur notre site internet.



Fin 2012, FEBELCEM a achevé un projet d'ampleur traitant des nœuds constructifs dans les ouvrages en béton (voir sur le site de FEBELCEM). Afin de faire connaître cet outil au plus grand nombre, la cellule communication a développé une campagne en plusieurs points qui s'étalera encore sur toute l'année 2013.

C'est ainsi qu'un communiqué de presse intitulé « Maîtriser les « nœuds constructifs » dans les ouvrages en béton : la bonne réponse à la construction durable ! » fut envoyé en décembre 2012. Cet envoi a permis la diffusion de nos informations tant sur des sites internet tels que www.construire-rénover.be, www.bouw-energie.be, architectura.be ou www.meeroverepb.be que dans des magazines comme « La Chronique », « Entrepreneur », « Annemer », « Architecte » et « Architect ».

En outre, un mailing électronique fut lancé auprès de l'ensemble de notre base de données (plus de 8.000 adresses de professionnels). Cet envoi connut un beau succès de lecture et apporta plus de 1.200 visites sur notre site internet à la page dédiée aux « nœuds constructifs ».

Des publicités (format ¼ de page) seront également placées tout au long de l'année 2013 au sein de magazines qui s'adressent directement aux architectes. Il s'agit des médias suivants : « Architrave », « Arch-Index », « Architecte » / « Architect », « A + », « Dimension », « Renoscripto », « Le journal de l'architecte » / « Architectenkrant » et « Je vais construire » / « Ik ga bouwen ».

Enfin, d'autres actions sont encore en cours ou à venir :

- un signet (bilingue recto/verso) a été réalisé et sera distribué lors de différents événements, comme la journée consacrée aux étudiants en architecture lors de Batibouw 2013 ;
- des « banners » seront fournies auprès des sites internet de nos partenaires afin de promouvoir la consultation électronique de nos documents en ligne ;
- des conférences ont été ou seront données en cours d'année à ce sujet.

La communication interne n'a pas été en reste. En effet, trois magazines électroniques « FEBELCEM INFO » ont informé nos membres quant aux divers travaux réalisés par FEBELCEM tout au long de l'année : publications, assistances techniques, conférences, participations aux différents groupes de travail, salons et congrès, formations...

Enfin, la collaboration avec les différents partenaires de la cellule communication de FEBELCEM aura encore bien fonctionné en 2012. De nombreux outils/actions de communication ont ainsi été réalisés comme, par exemple, des invitations aux journées d'information, des dépliants et des brochures, qui ont soutenu l'action de promotion de FEBELCEM ou encore une aide substantielle à la réalisation du rapport annuel de FEDIEX.

Pour évoquer les travaux du quotidien, le département communication réalisa encore de très nombreux textes : discours, communiqués, etc.

Pour clore ce chapitre, la cellule Communication est aussi intervenue à titres divers (conseils, rédaction, production, gestion du site internet...) pour le Groupement Belge du Béton et pour infobeton.be... Tout ceci sans oublier les contacts étroits qui unissent l'équipe communication de FEBELCEM à ses collègues de l'Union Wallonne des Entreprises, de la FEB, de la Confédération Construction ou encore de CEMBUREAU.



Annexes statistiques

LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2006	4.051	58,2	2.914	41,8	6.965
2007	4.039	58,3	2.891	41,7	6.930
2008	4.094	57,4	3.042	42,6	7.135
2009	3.893	63,7	2.220	36,3	6.113
2010	3.351	55,9	2.639	44,1	5.990
2011	3.644	53,2	3.200	46,8	6.844
2012	3.320	52,9	2.960	47,1	6.280

Source : FEBELCEM

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures prestées
2000	777	1.086	2.676.617
2005	545	744	2.270.593
2006	496	626	1.787.902
2007	484	612	1.686.837
2008	538	641	1.814.710
2009	549	627	1.746.558
2010	563	621	1.733.718
2011	579	592	1.792.608
2012	621	576	1.842.276

Source : FEBELCEM

INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions (x 1.000 €)	Total investissements
2000	56.812	8.346	65.158
2005	25.927	4.923	30.851
2006	40.971	5.293	46.264
2007	33.880	9.895	43.775
2008	20.864	4.072	24.936
2009	23.063	7.394	30.457
2010	38.365	3.606	41.971
2011	29.326	2.358	31.684
2012	20.993	2.807	23.800

Source : FEBELCEM

CHIFFRE D'AFFAIRES

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
en millions d'euros	555,0	465,3	512,1	522,7	614,6	509,4	495,0	551,5	507,3

Source : PRODCOM



LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Destination									
Pays-Bas	42,4	35,1	35,4	32,7	33,1	35,2	38,2	36,8	
France	46,9	44,0	49,0	54,0	54,7	51,6	49,5	52,1	
Allemagne	4,4	8,1	8,5	6,8	4,9	6,7	5,5	4,5	
G.D. Luxembourg	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,2	1,3	1,4	
Royaume-Uni	0,8	0,7	0,9	0,6	0,6	0,4	0,7	0,4	
Autres UE	0,3	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
TOTAL U.E.	95,8	93,5	94,8	95,3	94,4	95,1	95,2	95,4	95,6
HORS U.E.	4,2	6,5	5,2	4,7	5,6	4,9	4,8	4,6	4,4
Europe extra U.E.									
Europe extra U.E.	1,4	0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique	1,8	5,1	4,5	3,9	4,9	4,4	4,5	4,2	4,1
Amérique	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1
Asie	0,1	0,2	0,2	0,0	0,6	0,1	0,1	0,0	0,1
Océanie	0,5	0,6	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
TOTAL (1.000 t)	2.189	2.174	2.200	2.281	2.339	1.839	1.697	1.825	1.602

Source : FEBELCEM

CONSOMMATION DE CIMENT GRIS DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pays									
Belgique	6.125	5.795	6.039	5.954	6.027	5.522	5.826	6.553	6.410
Pays-Bas	6.250	5.376	5.585	5.912	6.325	5.350	4.760	5.200	4.400
France	20.633	22.515	23.852	24.803	24.116	20.381	19.785	21.410	19.973
Allemagne	35.683	27.043	28.920	27.352	27.338	25.256	24.600	27.963	26.700
G.D. Luxembourg	534	538	572	591	571	531	449	480	
Royaume-Uni	13.360	13.711	13.833	14.486	12.402	9.458	9.810	9.575	9.654
TOTAL U.E. des 27	221.147	239.052	255.176	261.235	241.614	193.456	182.598	189.291	153.757

Source : Cembureau



LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

PAR MODE DE TRANSPORT ET DE CONDITIONNEMENT

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
2000	5.321	3,0	0	97,0	16,0	84,0
2005	4.413	4,6	0	95,4	12,1	87,9
2006	4.765	4,7	0	95,3	11,2	88,8
2007	4.650	4,9	0	95,0	11,2	88,8
2008	4.796	5,0	0	95,5	10,0	90,0
2009	4.273	4,5	0	95,9	10,1	89,9
2010	4.293	4,1	0	95,9	9,6	90,4
2011	5.019	5,2	0,0	94,8	8,5	91,5
2012	4.678	4,6	0,0	95,4	8,0	92,0

PAR CATÉGORIE ET CLASSE

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland (CEM I, II et V)			Ciment métallurgique (CEM III)			Total			
		Classe de résistance			Classe de résistance			Classe de résistance			
		32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5	
		(%)			(%)			(%)			
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4.413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2006	4.765	15	7	30	52	12	35	47	28	42	30
2007	4.650	15	7	31	53	14	33	47	29	40	31
2008	4.796	14	7	31	52	8	40	48	22	47	31
2009	4.273	15	10	33	58	8	34	42	23	44	33
2010	4.293	14	6	29	49	10	41	51	24	47	29
2011	5.019	12	6	28	46	9	45	54	21	51	28
2012	4.678	13	5	28	46	9	45	54	22	50	28

LIVRAISONS AUX INDUSTRIES TRANSFORMATRICES

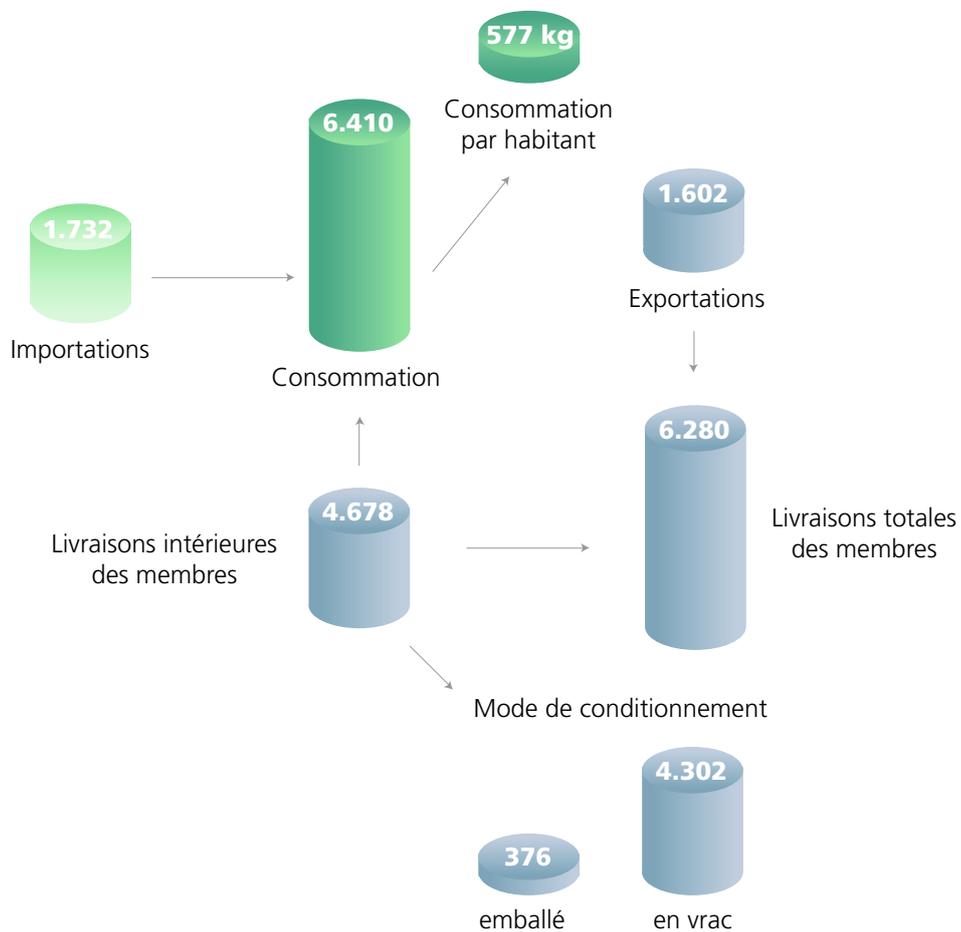
Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2006	4.765	1.241	26,1	2.517	52,8	398	8,4	609	12,8
2007	4.650	1.216	26,2	2.573	55,3	271	5,8	590	12,7
2008	4.796	1.274	26,6	2.690	56,1	295	6,2	537	11,2
2009	4.273	1.127	26,4	2.290	53,6	364	8,5	492	11,5
2010	4.294	1.087	25,3	2.299	53,5	487	11,3	421	9,8
2011	5.019	1.246	24,8	2.728	54,4	582	11,6	462	9,2
2012	4.678	1.127	24,1	2.551	54,5	576	12,3	424	9,1

Source : FEBELCEM



SCHÉMA DU SECTEUR

(en milliers de tonnes)





FEBELCEM

Partenaire d'infobeton.be

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02 645 52 11

Fax : 02 640 06 70

info@febelcem.be

www.febelcem.be

